

**Réunion du Conseil Municipal
Du 6 juillet 2009 à 20H
Compte-rendu**

Présents : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, BUISSON, PATAUD, KOWALSKI, LE PECULIER, MAZEAU, Mmes BOUGOUIN, RIFFAUD, MORANGE, DEXET.

Absents : Néant – M. KOWALSKI arrive à 20h30

Excusés : Mme NADAUD et M. LUCHON

Procuration : Mme NADAUD à Mme DEXET

Secrétaire : Mme BOUGOUIN

1) Participation au raccordement à l'égout :

M. le Maire lit une proposition de délibération transmise par la DDE et relative à la participation des habitants au raccordement au système d'assainissement. Cette participation ne peut excéder 80% du coût d'installation d'un système d'assainissement autonome, estimé à environ 4500€. La somme maximale étant de 3600€, M le Maire propose de fixer une participation forfaitaire de 1500€, comme décidé précédemment. Cette participation s'étendra à toute la commune et sera révisable en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

M. GARREAU s'interroge sur le montant estimé des travaux individuels à 4500€. M. MAMIA, architecte, présent, à qui on demande son avis, confirme que cette estimation est juste et vraisemblablement plus près des 5000€, et plus suivant le terrain.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (

13/15, M. Kowalski non arrivé), de fixer cette participation à 1500€ à compter du 7 juillet 2009.

2) Projet de réhabilitation des maisons MARIAUD & VIGNAUD :

M. MAMIA, architecte, est venu présenter son projet, en deux versions, et précise que la future réglementation sur l'aménagement des locaux pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite, obligatoire en 2015, doit être d'ores et déjà prévues dans les projets actuels, même si ce n'est actuellement pas obligatoire (escalier avec marches plus larges, ascenseur, largeurs des portes, espaces conçus pour le déplacement d'un fauteuil roulant...).

1^{ère} option : 6 logements : 2 appartements à 2 pièces et 4 studios,

2^{ème} option : 4 logements de 2 pièces.

M. KOWALSKI arrive à 20h30.

M. LE Maire incite les élus à se prononcer sur une option. Une discussion s'engage alors le fait de savoir à qui vont s'adresser ces logements : personnes de passage (parents des résidents de Perce-Neige) ou locations à l'année (employés de Perce Neige, couples avec 1 enfant...). M. KOWALSKI dit que cela peut intéresser aussi des personnes âgées qui souhaitent avoir un logement moins important.

Le projet est soumis au vote :

Option 1 : 9 voix : Mmes BOUGOUIN, MORANGE, RIFFAUD, MM. BLOND, FAURE, CHALARD, GARREAU, LE PECULIER, KOWALSKI ;

Option 2 : les 5 autres membres

M. MAMIA va donc faire une estimation financière de l'option 1. M. BLOND souhaite que le projet puisse voir le jour en juillet 2010.

3) Projet installation cellules photovoltaïques :

L'étude Transénergie portait sur l'école primaire. Après discussion le Conseil Municipal souhaite également prévoir une installation à l'école maternelle. M. GARREAU souligne le rôle qu'une telle

installation peut jouer sur l'information sur le jeune public scolaire. MM. GARREAU et KOWALSKI proposent d'étudier également la production d'eau chaude par un tel système. Une étude financière a été demandée au cabinet Ecosolis.

Certains soulignent l'intérêt que peut représenter une installation de cellules photovoltaïques sur la Maison de Retraite. Ce thème sera étudié par les membres du CCAS.

4) Création de grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe :

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

5) Stationnement :

M. le Maire souhaite qu'une bande jaune soit mise du cabinet médical au cabinet vétérinaire, complété par 2 panneaux d'interdiction de stationner.

Il souhaite également installer un stationnement unilatéral sur l'Avenue du Dr Descubes. M. GARREAU soulève le problème du stationnement parfois gênant des propriétaires devant leur domicile. M. KOWALSKI s'interroge sur ce problème et pense qu'il serait souhaitable de responsabiliser les gens : mise en place éventuelle de panneaux « tournants » avec message aux entrées de l'agglomération. Le débat est ouvert.

6) Questions diverses :

- un lampadaire sera posé devant la Maison Funéraire BARBIER-RANNOUX. Lui faire un courrier,
- faire un courrier au Conseil Général pour diminuer la vitesse à Niolet (M. Ferrari)
- demande du Conseil Général d'acquiescer gratuitement la parcelle C624 Ave Maryse Bastié, à côté de leurs nouveaux locaux. Accepté à l'unanimité. Ils devront laisser le passage vers le ruisseau.
- Un accès pompiers sera réalisé à la réserve incendie à Maison Neuve,
- Mme DEXET informe que le projet d'école numérique rurale a été rejeté pour 2009 mais sera accepté en 2010. La subvention ne sera plus que de 50%.
- M. PATAUD fait part de trous sur la route de Charlet (face à chez M. BESSE). A voir
- L'ancienne décharge a été nettoyée. Une clôture sera installée afin qu'aucun dépôt ne puissent avoir lieu. Mme BOUGOUIN signale que régulièrement des sacs poubelle contenant des déchets ménagers sont déposés au cimetière.
- M. LE PECULIER s'interroge sur le début des travaux qui avait été décidé dans les villages. M. BLOND explique qu'un projet de micro-station est à l'étude au Colombier, que le devis pour les travaux à la Côte est signé, et qu'il manque un devis pour les travaux à Cubes.
- M. BLOND explique qu'un service de permanences sera assuré par les adjoints selon un planning déterminé. Un téléphone portable sera acheté et le numéro communiqué à Alarme Service.

Fin de la réunion à 21h45.